



## Communiqué de Presse

Paris le 15 mars 2021

### **L'ACPR met en garde l'intermédiaire d'assurance TCA ASSURANCES sur ses pratiques commerciales qui portent atteinte aux règles de bonne pratique de la profession**

**Le 18 février 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a mis en garde TCA ASSURANCES (numéro ORIAS 07003076) à l'encontre de la poursuite de certaines de ses pratiques. L'ACPR a en effet constaté que l'intermédiaire avait anticipé, jusqu'à 6 mois à l'avance, le renouvellement de contrats d'assurance souscrits auprès d'une société d'assurance opérant en France sous le régime de la libre prestation de services et dont il connaissait les graves difficultés financières. Elle a également relevé que TCA ASSURANCES avait diffusé des informations inexactes et imprécises concernant notamment la solvabilité de cette société d'assurance.**

Ces pratiques, susceptibles de mettre en danger les intérêts des assurés, portent atteinte aux règles de bonne pratique des professionnels qui se doivent de communiquer de manière claire, exacte et non trompeuse au mieux des intérêts des assurés.

En particulier, lorsque la capacité d'un assureur à maintenir sa solvabilité est menacée, chaque professionnel intervenant dans une chaîne de distribution d'assurance doit veiller à ce que les informations communiquées et les mécanismes nécessaires à la transmission rapide de ces informations permettent aux assurés d'appréhender clairement les conséquences potentielles d'un tel événement sur les contrats d'assurance souscrits ou à renouveler.

#### À propos de l'ACPR :

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

#### Contact de Presse :

Service Communication de l'ACPR – Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)